



Mairie Saint Julien la Geneste

Le bourg

63390 Saint Julien la Geneste

Tél. : 04.73.85.70.93

secretariat.mairie@stjulienlageneste63.fr

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 JANVIER 2026**

Le vingt-et-un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le douze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Christophe SARRE-COMBEMOREL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **10**

Nombre de membres présents : **8**

Nombre de votants : **8**

Présents : Mr Christophe SARRE-COMBEMOREL, Mr Pierre BILLARD, Mr Michel COMBEMOREL, Mme Marie-Thérèse LAMADON, Mme Catherine LAUSSEDAT, Mr Jérôme EPENOT, Mr Leen BUTTER, Mme Corinne DECOURTEIX,

Absents excusés : Mr Serge BARSE, Mr Bernard GUILLOT

Secrétaire de séance : Mr Michel COMBEMOREL,

Ouverture de séance à 19 h 15

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire procède maintenant à l'ordre du jour.

1 – Dépôt dossier DETR 2026 : Rénovation salles de bains et cuisine gîte Les Grands Meuniers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rénover le gîte « Les grands Meuniers » dans son ensemble et plus particulièrement la cuisine et les salles de bain.

Pour ce faire, il a obtenu un devis global de la coopérative de construction et rénovation ARTISABAT Auvergne pour tous les travaux à réaliser d'un montant de 116 355,97 € HT soit 127 991,57 € TTC.

Il propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026. Le plan de financement serait le suivant :

- Montant total des travaux :	116 355,97 €
- Subvention DETR :	- 34 906,79 €
- TVA 10 % :	+ 11 635,60 €

Reste à la charge de la Commune : 93 084,78 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de rénovation du gîte « Les Grands Meuniers » proposé par monsieur le maire,
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026.

2 – Participation voyage scolaire école primaire de Saint-Gervais d'Auvergne

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de participation de l'Amicale Laïque Gervaisienne pour financer le voyage scolaire 2026 de l'école primaire de Saint-Gervais d'Auvergne.

Il précise que trois enfants de la Commune de Saint-Julien la Geneste sont scolarisés à l'école primaire de Saint-Gervais d'Auvergne.

Il propose de participer à hauteur de 50,00 € par enfant scolarisé soit un montant total de 150,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de participer au financement du voyage scolaire 2026 de l'école primaire de Saint-Gervais d'Auvergne à hauteur de 150,00 €.
- d'inscrire le montant de cette participation à l'article 65748 (subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé).

3 – Remboursement facture Leroy Merlin à Mr SARRE Christophe

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a effectué divers achats de quincaillerie, peinture, outillage pour le compte de la Commune de Saint-Julien la Geneste, auprès du magasin Leroy Merlin à Clermont-Ferrand pour un montant de 60,08 €.

La Commune de Saint-Julien la Geneste ne disposant pas de compte ouvert dans cette enseigne, il précise avoir payé la facture personnellement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de procéder au remboursement de la facture Leroy Merlin d'un montant de 60,08 € à monsieur SARRE-COMBEMOREL Christophe, Maire.
- décide d'imputer cette somme à l'article 62878 « remboursement de frais à des tiers » du budget principal en dépenses de fonctionnement.

4 – Questions diverses

- Travaux électriques à la mairie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il existe un dysfonctionnement sur le tableau électrique de la mairie.

Le Conseil Municipal décider de clôturer le contrat EJP pour réduire le coût des travaux et surtout il précise que ce contrat, qui n'alimente que la salle du Conseil Municipal, n'est d'aucune utilité.

- Point sur la rénovation des « gîtes les petits meuniers »

Monsieur le Maire indique que les travaux des salles de bains et cuisine sont terminés.

Monsieur Christian CAMUS rafraîchit les peintures dans les chambres.

Une télévision, qui sera fixée au mur, sera commandée auprès de TSD.

Il sera nécessaire de contacter les gîtes de France pour organiser un rendez-vous pour revoir les tarifs de location.

- Sinistre gîte de 6 personnes le bourg

Un courrier en recommandé avec accusé de réception sera adressé à CREAXIA Rénovation ainsi qu'à l'entreprise SOARES au sujet du problème d'infiltration d'eau dans la salle des bains.

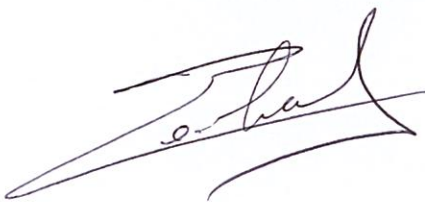
- Devis borne incendie à Villecorps

Il est nécessaire de relancer monsieur Stéphane HOUSSIER du Syndicat Mixte Sioule et Morge pour le devis de raccordement de la borne incendie au hameau de Villecorps.

La séance est levée à 21 h 00

Fait à Saint-Julien la Geneste le 28 janvier 2026

Le Secrétaire,
Mr Michel COMBEMOREL,



Le Maire,
Mr Christophe SARRE-COMBEMOREL

